



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt de Bretagne**

Service Régional de l'Alimentation

## **AGREMENT POUR LE CONSEIL SPECIFIQUE A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du préfet de la région BRETAGNE au Directeur Régional de la DRAAF Bretagne en date du 19/11/2018;*

**L'organisme domicilié à** **SCA COOPERATIVE MARAICHERE DE L'OUEST  
77 RUE DU PERE GWENAEL  
29470 PLOUGASTEL DAOULAS**

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : BR01562**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **NON**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **NON**
- de conseil spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques **OUI**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SCA COOPERATIVE MARAICHERE DE L'OUEST	29470	PLOUGASTEL DAOULAS
---------------------------------------	-------	--------------------

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Rennes, le 18/03/2022

**Pour le Préfet et par délégation**

**Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**L'adjoint à la cheffe du service régional de l'alimentation**

  
**Philippe FONDRILLON**